

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

---

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE612

présenté par

Mme Sarles, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« en priorité dans le bassin d'emploi concerné. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement propose de préciser que les mesures d'accompagnement des reclassements cibleront prioritairement le bassin d'emploi concerné, afin de donner de meilleures garanties aux salariés et aux territoires.